

Le 6 février 2023

PROCÈS-VERBAL de la huit cent vingt neuvième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner, Pierre Pharand et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ABSENTE : Mme Anne-Marie Arcand

2023-02-2454 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2455 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2023 soit adopté, tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2456 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2023 soit adopté, tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2023-02-2457 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 2 130 361.21 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-23-01, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 7 (Chèques)	903 976.40 \$
PAGE 11 (Prélèvements)	201 776.60 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	172 524.99 \$
SALAIRE DU	
3 nov. 2022	20 801.94 \$
10 nov. 2022	21 781.95 \$
17 nov. 2022	20 782.05 \$
24 nov. 2022	23 068.44 \$
REMISE PROVINCIALE (Novembre)	58 435.32 \$
REMISE FÉDÉRALE (Novembre)	23 245.48 \$
SOUS-TOTAL	1 446 393.17 \$
CONSEIL (Décembre)	8 980.06 \$
POMPIERS ET PR (Novembre)	24 295.93 \$
TOTAL	1 479 669.16 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2023-005

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2023-005 sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

AVIS DE MOTION – Règlement 2023-006

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2023-006 relatif à la démolition d'immeubles

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

2023-02-2458 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2023-004

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le deuxième projet de règlement 2023-004, modifiant le plan de zonage et le règlement no. 98-003 relatif au zonage.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-02-2459 Condoléances

ATTENDU QUE le père de M. Alain Gilbert, premier répondant de la Municipalité, est décédé le 4 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. Alain Gilbert ainsi qu'à toute sa famille suite au décès du père de M. Gilbert.

Adoptée l'unanimité

2023-02-2460 Autorisation d'acquérir un équipement de marquage de chaussée et un niveau laser

ATTENDU QUE le service des travaux publics souhaite acquérir un équipement pour le marquage de la chaussée ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a également besoin d'un niveau laser ;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été prévues au budget d'investissement 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 14 141.93 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un traceur de lignes airless LineLazer V 3900 standard à essence.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 2 164 .68 \$ taxes incluses pour l'achat d'un niveau laser, d'un trépied et d'une règle en aluminium de 5 mètres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2024.

Adoptée à la majorité

2023-02-2461 Autorisation de signer une déclaration de règlement hors tribunal

ATTENDU QU'une entente hors tribunal a été conclue entre le propriétaire du lot 3 301 973 du cadastre du Québec et la Municipalité concernant l'expropriation moyennant une indemnisation à verser à l'exproprié ;

ATTENDU QUE ledit lot servira au prolongement du chemin Pierre-Laporte ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la déclaration de règlement hors tribunal concernant l'expropriation du lot 3 301 973 du cadastre du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 6 000 \$ à titre d'indemnisation au propriétaire dudit lot ;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 03-60000-000 « transfert à l'état des activités d'investissement ».

Adoptée à la majorité

2023-02-2462 Octroi du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres public en décembre pour l'octroi du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité à compter de 2023 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 16 janvier dernier ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Assomption Vie pour la somme totale mensuelle de 13 428.46 \$ taxes incluses, le tout conformément à la soumission datée du 11 janvier 2023.

Adoptée à la majorité

2023-02-2463 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 5297, route 309

ATTENDU QUE le demandeur, est propriétaire du lot 3 300 407 situé au 5297, route 309 et du lot 3 301 812 situé de l'autre côté de la route 309 ;

ATTENDU QUE les deux lots sont en zone agricole et font partie d'une même unité au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite vendre le lot 3 301 812, lequel est vacant ;

ATTENDU QUE l'acheteur potentiel présente un projet agricole sérieux et bien documenté ;

ATTENDU QUE le morcellement permettrait de remettre en valeur le potentiel agricole du lot 3 301 812 ;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact négatif sur le potentiel agricole des lots avoisinants et permettra d'améliorer le potentiel agricole du lot visé ;

ATTENDU QUE le projet permettra de renforcer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 2023-003 a recommandé d'appuyer la présente demande d'autorisation à la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui la présente demande de morcellement et d'aliénation du lot 3 301 812 tel que décrit dans le préambule.

Adoptée à la majorité

2023-02-2464 Demandes de dérogation mineure – lots 3 299 529 et 3 648 526 chemin de la Rive

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 299 529 et 3 648 526 du cadastre du Québec, situés sur le chemin de la Rive, souhaite ériger, sur chacun des lots, un chalet habitable 4 saisons à des fins locatives de villégiature ;

ATTENDU QUE cet usage est permis dans cette zone ;

ATTENDU QUE le lot 3 299 529 est dérogoire quant à sa superficie qui est de 3 908 m² ;

ATTENDU QUE le lot 3 648 526 a une superficie conforme de 4 684 m² ;

ATTENDU QUE la superficie constructible des lots est réduite en raison d'une zone de mouvement de masse qui traverse les terrains sur toute leur largeur ;

ATTENDU QUE pour éviter que les bâtiments ne soient construits en partie dans la marge de protection relative à la zone de mouvement de masse, ceux-ci doivent être implantés à 7.1 mètres de la ligne avant au lieu de 9 mètres tel que prescrit pour un lot dérogoire pour le lot 3 299 529 et à 9.1 mètres au lieu de 12 mètres pour le lot 3 648 526 ;

ATTENDU QUE le fait de refuser la présente demande aurait pour effet de rendre les projets irréalisables ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder ces dérogoires n'aura pas d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QU'il serait préférable que les deux constructions soient environ à la même distance de la ligne avant ;

ATTENDU QUE le CCU dans ses résolutions CCU-2023-004 et CCU-2023-005 a recommandé d'approuver ces dérogoires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les demandes de dérogoire mineure 2022-00030 et 2022-00031 et autorise l'empiétement dans la marge avant jusqu'à 7.1 mètres pour les deux constructions.

Adoptée à la majorité

2023-02-2465 Approbation d'une dépense pour l'acquisition d'équipements d'incendie

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2023 pour l'acquisition d'équipements pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder avec l'acquisition de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 41 290 \$ taxes nettes incluses pour l'achat des équipements suivants pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants :

- 9 habits de combats ;
- 1 chaise de bureau ;
- 8 cylindres d'air en carbone ;
- 1 licence PG Mégagest.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2024.

Adoptée à la majorité

2023-02-2466 Autorisation de soumettre une demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite construire un nouveau bâtiment communautaire à Champboisé de L'Ange-Gardien en remplacement de l'actuel bâtiment principal qui a été démoli en raison de problèmes structurels majeurs ;

ATTENDU QUE le programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » d'Infrastructure Canada a pour objectif d'améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires au sein des collectivités canadiennes qui ont des besoins importants et qui sont actuellement mal desservies ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général, Alain Descarreaux, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » d'Infrastructure Canada ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du demandeur du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

ENFIN QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2467 Autorisation de majorer les salaires des pompiers et premiers répondants de 6.3 % pour l'année 2023

ATTENDU QU'il y a lieu de majorer les salaires de pompiers et premiers répondants pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2023, ce conseil accepte de majorer de 6.3% les salaires accordés aux pompiers et premiers répondants à temps partiel et d'ajuster les salaires des officiers en fonction de la nouvelle grille salariale des cadres, le tout selon les barèmes suivants :

Fonction/Description	Rémunération actuelle	Rémunération effective pour 2023
Directeur-adjoint (classe 2 échelon 8 des cadres)		
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	128.86 \$	144.51 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (1)	42.95 \$	48.17 \$
Capitaine-Préventionniste (classe 1 échelon 10 des cadres)		
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	128.86 \$	139.38 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (1)	42.95 \$	46.46 \$
Autres capitaines (classe 1 échelon 7 des cadres)		
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	116.70 \$	127.53 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (1)	38.90 \$	42.51 \$
Lieutenants (classe 1 échelon 5 des cadres)		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	112.16 \$	120.21 \$
tarif horaire – intervention et prévention (1)	37.38 \$	40.07 \$
Lieutenants par intérim (classe 1 échelon 4 des cadres)		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	109.97 \$	116.73 \$
tarif horaire – intervention et prévention (1)	36.66 \$	38.91 \$
Officier de garde	4 \$ / heure	4.25 \$ / heure
Pompiers –		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	89.30 \$	94.89 \$
tarif horaire de base – intervention et prévention (1)	29.76 \$	31.63 \$
Pratique	49.65 \$ /pratique	52.78 \$ /pratique
Taux horaire pour formation	24.82 \$	26.38 \$
Autres travaux		
• Tarif horaire	24.82 \$	26.38 \$
Premiers répondants		
• Tarif de garde	3 \$/hre	3.19 \$/hre
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	89.30 \$	94.89 \$
• Tarif horaire-interventions (3)	29.76 \$	31.63 \$

(3) Ces tarifs s'appliquent après 3 heures

Adoptée à la majorité

2023-02-2468 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de M. Serge Lagacé et M. Mathieu Carrière pour l'acquisition d'un terrain dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le projet vise l'implantation d'une entreprise de revêtement extérieur métallique;

ATTENDU QUE l'offre est conforme à la politique relative au développement du parc d'affaires sauf en ce qui concerne le prix qui est plus bas en raison de la topographie du terrain qui présente des contraintes majeures dans sa partie arrière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de M. Serge Lagacé et M. Mathieu Carrière, ou à une compagnie à être formée par eux, au montant de 45 000 \$ pour le terrain # 21 d'une superficie de 6 991.5 mètres carrés situé dans la phase 3 du parc d'affaires municipal (minute 23557 de Daniel Handfield, arpenteur).

- **DE PLUS,** ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente subséquent tel que préparé par le notaire de l'acheteur.

Adoptée à la majorité

2023-02-2469 Approbation d'excédent de coûts dans le projet du chemin Gaspard

ATTENDU QUE le chemin Gaspard a été mis aux normes à l'automne dernier en vertu du règlement d'emprunt 2022-012 ;

ATTENDU QUE les coûts de ce projet ont été largement plus élevés que ce qui avait été estimé en raison notamment du volume de dynamitage beaucoup plus important ;

ATTENDU QU'il reste un solde disponible à même le règlement d'emprunt 2020-011 pour des travaux d'excavation de fossé et de remplacement de ponceaux ;

ATTENDU QU'une bonne partie du dynamitage dans le projet Gaspard concernait l'excavation de fossé et l'installation de ponceaux transversaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses supplémentaires dans le projet de mise aux normes du chemin Gaspard, au montant de 161 295 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le solde disponible du règlement d'emprunt 2020-011.

Adoptée à la majorité

2023-02-2470 Approbation d'une dépense pour l'acquisition de mobilier de bureau

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2023 pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le service de l'urbanisme et le service de l'administration ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de ce mobilier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 510 \$ taxes nettes incluses pour l'achat du mobilier suivant :

- Deux bibliothèques ;
- Une chaise de bureau ;
- Deux bahuts avec filières latérales et armoire ;

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2024.

Adoptée à la majorité

2023-02-2471 Autorisation d'accorder une commandite

ATTENDU la demande de commandite de madame Naomi Chauret, citoyenne de L'Ange-Gardien, pour la participation de l'équipe de l'Université du Québec en Outaouais aux Jeux de l'Éducation qui se tiendront au mois de mai prochain ;

ATTENDU QUE cette compétition interuniversitaire vise à encourager le réseautage dans le milieu de l'enseignement, à offrir de la formation supplémentaire et à développer les compétences de futurs professionnels de l'enseignement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une commandite de 250 \$ à madame Naomi Chauret afin que celle-ci puisse participer aux Jeux de L'Éducation avec ses collègues en mai 2023.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-349 « Autres dépenses conseil ».

Adoptée à la majorité

2023-02-2472 Autorisation d'accorder une subvention

ATTENDU la demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'Église anglicane St-John's Glen Almond ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est d'environ 13 000 \$;

ATTENDU QUE cette Église anglicane est située sur le chemin River à L'Ange-Gardien et qu'elle est classée patrimoniale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'Église anglicane St-John's Glen Almond pour la réfection de la toiture;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « communication conseil ».

Adoptée à la majorité

2023-02-2473 Modification de la résolution 2023-01-2452

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution 2023-01-2452 adoptée le 4 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie l'échelon pour 2023 de la directrice des services administratifs et DGA pour l'établir à l'échelon 8 au lieu de 6.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2474 Approbation d'un avant-projet de lotissement

ATTENDU QUE ce Conseil, dans sa résolution 2022-09-2329 adoptée le 6 septembre 2022, a approuvé l'avant-projet de lotissement des propriétaires du lot 6 070 786 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires ont apporté quelques modifications au dit avant-projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'avant-projet de lotissement modifié pour le lot 6 070 786 du cadastre du Québec, le tout tel que démontré sur le plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre sous sa minute 23275, version 6 en date du 17 janvier 2023.

Les conditions énoncées dans la résolution 2022-09-2329 sont maintenues.

DE PLUS, ce Conseil décrète que dans le cadre du présent projet, la compensation pour fin de parcs et terrains de jeux sera acquittée en superficie de terrain pour le maintien et la bonification des sentiers de ski de fond des Renards-Blancs et d'autres sentiers récréatifs.

Adoptée à la majorité

2023-02-2475 Remplacement de la résolution 2022-12-2413

ATTENDU QUE dans sa résolution 2022-12-2413 adoptée le 5 décembre 2022, ce Conseil a autorisé la cession de trois terrains dans le parc d'affaires municipal à la compagnie Groupe MBP inc. ;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la désignation d'un des terrains ;

ATTENDU QUE le prix de ce terrain a également été révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie Groupe MBP inc. pour les terrains suivants situés dans le parc d'affaires municipal pour les prix mentionnés ci-dessous :

- | | |
|--|------------|
| - Lot 6 505 090, 10 519.3 m2 | 94 000 \$ |
| - Partie du Lot 6 506 626, approx. 12 853.5 m2 | 105 000 \$ |
| - Terrain #24 phase 3, 5 021.3 m2 | 55 000 \$ |

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat et l'acte de vente relatifs à ces terrains.

Adoptée à la majorité

2023-02-2476 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports

ATTENDU QU'un évènement fortuit est survenu le ou vers le 25 mars 2022 ;

ATTENDU QUE la description de l'évènement fortuit est présentée ci-dessous :

Dans la nuit du 25 au 26 mars 2022, un éboulement de blocs de roches provenant de la paroi rocheuse située du côté nord du chemin Donaldson, à une distance approximative de 2.9 Km à l'ouest de l'intersection de ce chemin avec le chemin Gorman. Cet évènement a forcé la fermeture temporaire du chemin Donaldson.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90% des dépenses admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Alain Descarreaux, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ unanimement

- **ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2477 Approbation de nouveaux noms de chemin

ATTENDU QUE deux nouveaux chemins doivent être nommés dans le projet domiciliaire du chemin Townline ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les noms de chemin suivant pour les deux nouveaux chemins dans le projet du chemin Townline soit :

- Chemin des Irlandais ;
- Chemin Michael-Cooligan

Adoptée à la majorité

2023-02-2478 Autorisation d'accorder un mandat pour la révision des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) révisé – troisième génération de la MRC des Collines est en vigueur depuis le 6 février 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à une refonte de ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance avec le nouveau SADR ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite donner ce mandat à un consultant externe ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de la firme CARDO urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde à la firme CARDO urbanisme le mandat de refonte de ses règlements de zonage pour la somme de 21 700 \$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 25 janvier 2023.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61000-419 « services professionnels ».

Adoptée à la majorité

2023-02-2479 Signataire autorisé d'une déclaration au registre foncier du Québec

ATTENDU QUE dans sa résolution 2022-11-2378 adoptée le 7 novembre 2022, ce Conseil a déclaré le lot 3 648 459 du cadastre du Québec, constituant l'assiette du chemin Lewis, propriété de la Municipalité en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) ;

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à l'article 72 de la LCM ont été accomplies ;

ATTENDU QUE pour compléter la procédure, la Municipalité doit publier une déclaration au Registre foncier du Québec à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général, M. Alain Descarreaux, à signer pour et au nom de la Municipalité, la déclaration au Registre foncier du Québec relativement à la propriété du lot 3 648 459 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-02-2480 **Approbation d'une dépense pour l'inscription et la participation au congrès annuel de l'Association de directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu du 14 au 16 juin prochain à Québec ;

ATTENDU QUE le directeur général et la directrice générale adjointe sont membres de cette association ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 132 \$ plus taxes pour l'inscription du directeur général et de la directrice générale adjointe au congrès annuel de l'ADMQ ;

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de séjour et de déplacement pour les participants ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire « 02-16002-454 « Formation administration ».

Adoptée à la majorité

2023-02-2481 **Autorisation de verser une allocation forfaitaire pour les services d'un conseiller psychologique pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants**

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un conseiller psychologique pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants afin de soutenir les intervenants lorsqu'ils ont à affronter des situations traumatisantes dans le cadre de leur travail ;

ATTENDU QUE M. Marcel Lahaie, offre ce service aux pompiers et premiers répondants de L'Ange-Gardien depuis de nombreuses années ainsi qu'à plusieurs autres services d'urgence dans la région ;

ATTENDU QUE M. Lahaie possède toutes les qualifications et l'expérience requise pour offrir ce service aux intervenants de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une allocation de déplacement forfaitaire, au montant de 2 000 \$ pour l'année 2023, à M. Marcel Lahaie pour ses services de soutien psychologique offerts aux membres du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02-22000-310 « Frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité

2023-02-2482 Autorisation de céder une fourgonnette

ATTENDU QUE la fourgonnette Nissan NV 2500, 2013 du service d'entretien des immeubles n'est plus utile à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le véhicule a été mis en vente publiquement ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession de la fourgonnette Nissan NV 2500, 2013 pour la somme de 18 000 \$ à la compagnie Phil Électrik.

Adoptée à la majorité

2023-01-2453 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.